

Château-Thierry, le 25 novembre 2024

Dossier suivi par le secrétariat du Proviseur-adjoint
du lycée Professionnel :
ce.0020012c@ac-amiens.fr
03 23 69 23 38

Lycée Jean de La Fontaine
2, rue de Mosbach
BP 70159
02404 Château-Thierry cedex

Madame la Proviseure
aux élèves admis
au Baccalauréat Général,
au Baccalauréat Professionnel,
au Baccalauréat Technologique,
au BTS, au CAP, au DELF
à la session 2024

Objet : Remise des diplômes session 2024

Vous êtes invité(e) à retirer personnellement votre diplôme au Secrétariat du Proviseur-adjoint jusqu'au 6 juin 2025 UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS (pas de rendez-vous le mercredi).

Prise de rendez-vous auprès du Secrétariat du Proviseur-adjoint au 03 23 69 23 38 ; excepté pendant les vacances scolaires où l'établissement est fermé.

AUCUN DIPLOME NE SERA DELIVRE SANS RENDEZ-VOUS (plan VIGIPIRATE URGENCE ATTENTAT).

Au rendez-vous fixé, vous devrez en premier lieu vous présenter - **SEUL(E)** - à la loge du lycée où vous devrez produire votre pièce d'identité au personnel d'accueil afin d'être autorisé(e) à vous rendre au secrétariat afin de récupérer votre diplôme sur présentation d'**une pièce d'identité officielle originale*** (**carte d'identité, passeport**). Merci de vous munir d'un stylo.

*** Une photo d'une pièce d'identité présentée sur un téléphone n'est pas valable.**

Exceptionnellement si vous êtes dans l'impossibilité de venir au lycée, vous pouvez mandater une tierce personne pour retirer votre diplôme également sur **RENDEZ-VOUS**.

Vous devrez nous avoir communiqué au préalable - lors de la prise de rendez-vous par téléphone - l'identité de cette personne. Cette personne devra être impérativement munie :

- **d'une procuration écrite établie et signée par le candidat et d'une copie de la pièce d'identité du candidat concerné (modèle de procuration à utiliser en page 2) ;**
- **de sa pièce d'identité personnelle originale et d'une copie de cette pièce.**

La procuration et les photocopies des pièces d'identité resteront au Secrétariat du Lycée pour envoi au Rectorat d'Amiens.

Après le délai fixé, si vous n'avez pas pu retirer votre diplôme, vous pourrez en demander la mise à disposition via le site académique :

<https://www.ac-amiens.fr/article/diplomes-attestation-de-reussite-duplicata-de-copies-121507>

NB : Vous êtes invité(e) à faire des photocopies de votre diplôme dès son retrait car aucun duplicata ne pourra être établi.

La Proviseure,



Anne RIBOWSKY

PROCURATION

pour retrait d'un diplôme session 2024

TITULAIRE DU DIPLÔME :

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

Né(e) le : **à**

donne procuration à (personne venant retirer le diplôme) :

NOM :

PRENOM :

Né(e) le : **à**

pour retirer mon diplôme obtenu à la session 2024 :

Bac Général

Bac Technologique

BTS

Bac Professionnel

CAP

DELF

Série ou spécialité :

Diplôme préparé au lycée Jean de La Fontaine (2, rue de Mosbach 02400 Château-Thierry).

Fait à le

Signature du titulaire

du diplôme

Signature de la personne

qui retire le diplôme

Pièces à fournir avec la procuration :

- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité du titulaire du diplôme
- Présentation de l'original de la pièce d'identité de la personne qui retire le diplôme + photocopie recto-verso de la pièce d'identité de la personne qui retire le diplôme